



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°17

Page 1 sur 12

Réunion du 10 juin 2024

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : : Mme DELORT Catherine. Mrs BARIS Jean François. FERCHAUD Philippe. KOUROGLI Jamel. REPENTIN Eric.

Absente : Mme DUTHIN Patricia.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 3 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

CRITERIUM A8 – (amende 20 €) sommes doublées les 3 dernières journées :

Poule A – BOISSEUIL 2 match n° 27963778 du 31/05/2024 (1^{er} forfait)

U16-U17 – (amende 40 €) sommes doublées les 3 dernières journées :

Poule A – ST GEORGES DES COTEAUX 1 match n° 27846219 du 01/06/2024 (1^{er} forfait)

U14-U15 – (amende 40 €) sommes doublées les 3 dernières journées :

Poule C – SUD 17 FC 2 match n° 27856438 du 01/06/2024 (1^{er} forfait)

Poule E – FC NORD 17/ANDILLY 2 match n° 27857465 du 01/06/2024 (1^{er} forfait)

Poule E – GJ DU PAYS MARENNAIS 2 match n° 27847487 du 01/06/2024 (1^{er} forfait)

Poule F – STGE ESTUAIRE GJ 2 match n° 27857465 du 01/06/2024 (1^{er} forfait)

U12-U13 – (amende 40 €) sommes doublées les 3 dernières journées :

Poule E – AULNAY US 1 match n° 27846610 du 25/05/2024 (1^{er} forfait)

Poule K – ENT.BEDENAC/CERCOUX 1 match n° 27858863 du 01/06/2024 (1^{er} forfait)

Poule K – CHAD.JARN. MARIIGN.2 match n° 27858864 du 01/06/2024 (2^{ème} forfait)

FORFAIT GÉNÉRAL

U12-U13 – (amende 52 €) sommes doublées les 3 dernières journées :

DIABLES ROUGES BCY 3.

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

CRITERIUM A8 – (amende 10 €) :

ENT BURIE/ST CESAIRE 1.

U16-U17 – (amende 20 €) :

PERIGNY FC 3.



NON UTILISATION DE LA FMI

Match n° 27856952 du 25/05/2024 en U16-U17 POULE B PERIGNY FC 3 – LA JARRIE FC 1 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 40 € au club **PERIGNY**.

JOUEURS SUSPENDUS

Match n° 26269464 du 28/04/2024 en D2 Poule A SAINTES FOOTBALL ES 2 – FC NORD 17 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 14 du 29/05/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **FC NORD 17 1** avec moins 1 point de pénalité et confirme le score acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

ÉVOCATIONS / RÉSERVES / RÉCLAMATIONS

Match n° 26269509 du 31/03/2024 en D2 Poule A SAINTES FOOTBALL ES 2 – US PONS 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 14 du 29/05/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La commission litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **SAINTEES ES 2** avec moins 1 point de pénalité, moins 3 points, score 0/3 pour en donner le bénéfice au club de **PONS US 1**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

DIVERS

Match n° 26269821 du 26/05/2024 en D3 Poule A DOMPIERRE STE SOULLE 3 – PERIGNY FC 3 :

Dossier traité par la Commission d'arbitrage dans le PV n°13 du 04/06/2024 qui a pris la décision suivante :

Considérant que la réserve n'a pas été confirmée par le club plaignant dans les 48 heures (jours Ouvrables) comme le stipule l'article 186. Paragraphe 1 des règlements généraux. Courriel du club plaignant non parvenu à ce jour.

- ➔ La C.D.A. déclare la réserve irrecevable.



Sur le fond

Considérant que la réserve n'a pas été formulée par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée (article 146 des R.G.).

Considérant qu'au moment de l'incident, le jeu n'ayant pas repris, l'arbitre a parfaitement le droit de revenir sur sa décision en précisant au capitaine visiteur qu'il s'est trompé.

Considérant que l'arbitre a repris le jeu par un coup franc indirect au point de réparation

L'arbitre n'a pas fait une saine application des lois du jeu en reprenant la rencontre par un coup franc indirect au point de réparation au lieu d'effectuer une balle à terre dans la surface de réparation au bénéfice du gardien de but de l'équipe locale.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour suite à donner.

✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26269535 du 06/04/2024 en D2 Poule A TONNACQUOISE LUSSANT 1 – LA ROCHELLE PORTUGAIS 1 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n°38 du 06/06/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Inflige au club de **TONNACQUOISE LUSSANT 1**, une suspension de terrain de 2 matchs fermes à compter de la saison 2024-2025 en application de l'article 4.1.1 du Règlement Disciplinaire de la Fédération Française de Football. Il est à noter que les deux premiers matchs de championnat prévus à domicile seront systématiquement inversés et se dérouleront chez l'adversaire désigné ce jour-là.
- ➔ Inflige au Club de **LA ROCHELLE PORTUGAIS 1**, une suspension de terrain de 2 matchs fermes à compter de la saison 2024-2025 en application de l'article 4.1.1 du Règlement Disciplinaire de la Fédération Française de Football. Il est à noter que cette sanction prendra effet après avoir purgé la sanction de cinq matchs à huis clos en cours et que ces deux matchs de championnat prévus à domicile seront systématiquement inversés et se dérouleront chez l'adversaire désigné ce jour-là.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour application.

✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission de discipline et mettra en application les 4 suspensions de terrain pour la saison 2024-2025.

MATCH NON JOUÉ

Match n° 27376583 du 03/04/2024 en FUTSAL SENIOR ST JEAN D'ANGELY SC 1 –CANTON COURCON FC 1 :

Match non joué du 03/04/2024 suite à la demande du club de **CANTON DE COURCON**, validé par le club de **ST JEAN D'ANGÉLY**.

Les deux clubs n'ayant pas pu trouver une nouvelle date, la Commission des Championnats Coupes et Challenges donne match perdu aux deux clubs – 1 point aux deux clubs.

Les frais de dossiers de 45 € seront débités aux deux clubs (22.50 € au club de **ST JEAN D'ANGELY** et 22.50 € au club de **CANTON DE COURCON FC**).



FAIR PLAY ET INCIVILITÉS

La commission des championnats a pris connaissance du PV n° 3 du 5 juin 2024 de la commission FAIR PLAY ET INCIVILITÉS.

Après lecture et prise en compte de ce PV et suite aux 3 clubs qui descendent de REGIONALE 3 (sous réserve de l'homologation le jeudi 13 juin 2024, des classements de fin de saison et des championnats de la LIGUE), la commission des championnats coupes et challenges met en place le match de barrage entre les deux 2^{èmes} de D2 Poule A et B qui opposera l'équipe de **TONNACQUOIS LUSSANT 1** contre l'équipe de **COZES AS 2** le **Dimanche 23 juin 2024 à 15 heures sur le stade municipal de THENAC.**

POULE A

TONNACQUOISE LUSSANT (51 points – 2 points du FAIR PLAY = 49 points)

PONS (48 points – 1 point du FAIR PLAY = 47 points)

D2S (47 points + 2 points du FAIR PLAY = 49 points)

Suite à l'article 14.a des règlements seniors du DISTRICT de la CHARENTE MARITIME.

- 1) Egalité entre les deux clubs
- 2) Egalité entre les deux clubs
- 3) D2S + 42 TONNACQUOISE LUSSANT + 34

Donc le club de D2S est déclaré 1^{er}, le club de TONNACQUOISE LUSSANT est déclaré second et le club de PONS est déclaré 3^{ème}.

OBLIGATIONS STATUTS DES JEUNES

La commission des championnats a pris connaissance du PV n° 15 du 10 juin 2024 de la Commission des Jeunes :

Clubs D1 :

Aucune infraction constatée pour la saison 2023-2024.

Clubs D2 :

522523 ESSOUVERT LOULAY : le club est en conformité. Il n'est plus en infraction pour la saison 2023-2024.

533410 ST ROGATIEN FC : le club est en conformité. Il n'est plus en infraction pour la saison 2023-2024.

527856 LA ROCHELLE PORTUGAIS : le club est en conformité. Il n'est plus en infraction pour la saison 2023-2024.

Clubs D3 :

548521 AS 2APG : le club est en conformité. Il n'est plus en infraction pour la saison 2023-2024.

581431 ACS 1 : pas d'équipe JEUNE saison 2023-2024 le club n'est pas en conformité – 2^{ème} année d'infraction.

509966 ARTS ET S. NERE : pas d'équipe JEUNE saison 2023-2024 le club n'est pas en conformité – 1^{ère} année d'infraction.

561123 FC BORDS : pas d'équipe JEUNE saison 2023-2024 le club n'est pas en conformité – 1^{ère} année d'infraction.



Accessions et rétrogradations fin de saison 2023/2024

DÉPARTEMENTAL 1

Descendent de R3 et réintègrent la D1

- CAP AUNIS P.T.T. FC 1
- MARENNES US 1
- ST JEAN D'ANGELY SC 2

Accèdent en Régional 3

- DIABLES ROUGES BCY 1
- ROCHEFORT FC 2

Descendent en D2

- AIGREFEUILLE US 1
- AULNAY US 1
- TONNAY BOUTONNE 1
- ROYAN VAUX AFC 2

DÉPARTEMENTAL 2

Accèdent en Départemental 1

- DOMPIERRE STE SOULLE 2
- U.S LA GEMOZE 1

TONNACQUOISE LUSSANT 1 et COZES AS 2 Joueront le match de barrage.

Descendent en D3

- SAINTES FOOTBALL ES 2
- FONTCOUVERTE FC 2
- AC SUD SAINTONGE 1
- ST ROGATIEN FC 1
- E.S BRAMERIT 1
- MATHA AVENIR 2

DÉPARTEMENTAL 3

Accèdent en Départemental 2

- DOMPIERRE STE SOULLE 3
- NIEUL SUR MER ASM 2
- ST PALAIS SPORT FOOT 2
- TRIZAY CS 1
- BEDENAC LARUSCADE SC 1

Descendent en D4

- AIGREFEUILLE US 2
- FC BORDS 1
- BREUIL MAGNÉ FC 1



- ESSOUVERT LOULAY FC 2
- BOISSEUIL 1
- NORD 17 FC 2
- ST GEORGES DES DIDONNE FC 1
- NÉRÉ 1
- ST JUST LUZAC 1
- CANTON DE MIRAMBEAU 1
- LEOVILLE 1
- CHEPNIERS FC 1

DÉPARTEMENTAL 4

Accèdent en Départemental 3

- DIABLES ROUGES BCY 2
- UNION COMMUNAL DE L'ANTENNE 1
- VERINES 1
- ST SAVINIEN 1
- ST HIPPOLYTE ES 1
- SEUDRE OCÉAN FC 2
- ST PORCHAIRE/CORME ROYAL FC 1
- MEURSAC 1
- MESCHERS MORTAGNE FC 1
- F.C AV. DE SAINTONGE 1
- OLYMPIQUE DE MORTAGNE 1

SOUS RÉSERVE DES DOSSIERS EN COURS

CLASSEMENT DÉFINITIF D1				
PI	Equipe	Pts	fair play	Définitif
1	DIABLES ROUGES BCY	56	0	56
2	ROCHFORT FC 2	47	0	47
3	NIEUL SUR MER ASM	34	2	36
4	CABARIOT	33	-2	31
5	ILE OLERON FOOTBALL	29	0	29
6	F.C. SEUDRE OCEAN	30	-2	28
7	LA ROCHELLE ES 2	27	0	27
8	F.C FONTCOUVERTE	28	-1	27
9	AIGREFEUILLE US	25	0	25
10	AULNAY US	24	0	24
11	TONNAY BOUTONNE	20	0	20
12	ROYAN VAUX AFC 2	20	-1	19



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°17

Page 7 sur 12

CLASSEMENT DÉFINITIF D2 Poule A					
PI	Equipe	Pts	fair play	Déf	
1	DOMPIERRE STE SOULLE 2	47	2	49	D1 B Barrage
2	TONNACQUOISE/LUSSANT	51	-2	49	
3	U.S. PONS	48	-1	47	
4	PERIGNY FC 2	44	0	44	
5	ROCHELLE PORTUGAIS	41	-2	39	D3 D3 D3
6	ST GEORGES COTEAUX	24	2	26	
7	ETOILE MARITIME FC 2	27	-1	26	
8	SAUJON US	25	0	25	
9	F.C. NORD 17	24	-1	23	
10	SAINTES FOOTBALL ES 2	17	-1	16	
11	FONTCOUVERTE FC 2	13	-1	12	
12	AC SUD SAINTONGE	7	0	7	

CLASSEMENT DÉFINITIF D2 Poule B					
PI	Equipe	Pts	fair play	Déf	
1	U.S. LA GEMOZE	43	2	45	D1 B Barrage
2	COZES AS 2	38	-1	37	
3	E.S. THENACAISE	32	2	34	D3 D3 D3
4	AUNIS AVENIR FC 2	36	-2	34	
5	LA JARRIE FC	31	2	33	
6	CANTON AUNIS FC	32	0	32	
7	ESSOVERT LOULAY FC	30	-1	29	
8	ST CHRISTOPHE	29	0	29	
9	LALEU PALLICE AAAM 2	28	-2	26	
10	ST ROGATIEN FC	28	-3	25	
11	E.S BRAMERIT	22	2	24	
12	MATHA AVENIR 2	15	0	15	

CLASSEMENT DÉFINITIF D3 Poule A					
PI	Equipe	Pts	fair play	Déf	
1	DOMPIERRE STE SOULLE 3	43	0	43	D2
2	PERIGNY FC 3	42	-1	41	
3	ILE OLERON FOOTBALL 2	30	0	30	
4	AUNIS AVENIR FC 3	27	2	29	
5	A. C. S	31	-3	28	
6	LA ROCHELLE ES 3	27	0	27	
7	SOUBISE PORT BARQUES	26	0	26	
8	CANTON AUNIS FC 2	26	-1	25	
9	CAP AUNIS ASPTT FC 2	23	-1	22	
10	AIGREFEUILLE US 2	21	0	21	D4
11	FC BORDS	6	0	6	D4
12	BREUIL MAGNE FC	FG			D4

CLASSEMENT DÉFINITIF D3 Poule B					
PI	Equipe	Pts	fair play	Déf	
1	NIEUL SUR MER ASM 2	51	2	53	D2
2	F.C. 2C	52	0	52	
3	ST JEAN D ANGELY SC 3	44	2	46	
4	RETHAIS FC 2	43	2	45	
5	E.H. VALS SAINTONGE	38	0	38	
6	ANDILLY AS	37	0	37	
7	MARENNAISE US 2	28	2	30	
8	TONNACQ. LUSSANTAISE 2	26	-2	24	
9	CABARIOTAISE AS 2	21	2	23	
10	ESOUVERT LOULAY FC 2	18	2	20	D4
11	BOISSEUIL	11	0	11	D4
12	NORD 17 FC 2	-1	2	1	D4



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°17

Page 9 sur 12

CLASSEMENT DÉFINITIF D3 Poule C					
PI	Equipe	Pts	fair play	Déf	
1	ST PALAIS SPORT FOOT 2	56	2	58	D2
2	TRIZAY CS	54	0	54	D2
3	CHADEN.JARN.MARIGN.	50	2	52	
5	ST CESAIRE	40	2	42	
8	CHANIER/LES GONDS	21	-1	20	
9	PONT L' ABBE D'ARNOULT	18	-1	17	
10	ST GEORGES DE DIDONNE FC	10	0	10	D4
11	NERE	8	-1	7	D4
12	ST JUST LUZAC	2	0	2	D4

CLASSEMENT DÉFINITIF D3 Poule D					
PI	Equipe	Pts	fair play	Déf	
1	BEDENAC LARUSCADE SC	53	-1	52	D2
2	ST GENIS DE SAINTONGE	47	2	49	
3	SUD 17 FC 2	45	0	45	
4	SEMUSSAC	41	0	41	
5	GEMOZAC US 2	39	2	41	
6	JONZAC ST GERMAIN FC 2	40	-1	39	
7	PONS US 2	38	0	38	
8	CERCOUX CLOTTAISE US	25	-1	24	
9	TREFLE SP. REAUX	20	2	22	
10	CANTON MIRAMBEAU	17	-1	16	D4
11	LEOVILLE	9	0	9	D4
12	CHEPNIERS F.C	0	0	0	D4

5 Montées. Le meilleur 2^{ème}				
		Pts	M	Coef
Poule A	DOMPIERRE 3	43	20	2,15
Poule B	FC2C	52	22	2,3636364
Poule C	TRIZAY	54	22	2,4545455
Poule D	ST GENIS	49	22	2,2272727



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°17

Page 10 sur 12

CLASSEMENT DÉFINITIF D4 Poule A

PI	Equipe	Pts	
1	ST ROGATIEN FC 2	36	D3
2	DIABLES ROUGES BCY 2	29	
3	DOMPIERRE STE SOULLE 4	28	
4	ANGOULINS JS	27	
5	LA ROCHELLE PORTUGAIS. 2	19	
6	ANDILLY AS 2	17	
7	CANTON COURCON FC 2	4	
8	VERINOISE ES 2	-2	
9	RETHAIS FC 3	-3	
10	AUNIS AVENIR FC 4	-3	

CLASSEMENT DÉFINITIF D4 Poule B

PI	Equipe	Pts	
1	UNION COM ANTENNE	51	D3
2	VERINES	42	D3
3	LA JARRIE FC 2	38	
4	ST CHRISTOPHE 2	33	
5	NACHAMPS	33	
6	AIGREFEUILLE US 3	26	
7	VALS DE SAINTONGE EH 2	25	
8	MURON GENOUILLE ES	22	
9	CANTON AUNIS FC 3	19	
10	BOUTONNAIS AVIRON 2	17	
11	AULNAY US 2	2	
12	ARGENT.ANGER.POUR.G. 2	-2	



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°17

Page 11 sur 12

CLASSEMENT DÉFINITIF D4 Poule C

PI	Equipe	Pts	
1	ST SAVINIEN	48	D3
2	ST HIPPOLYTE ES	41	D3
3	ROCHEFORT FC 3	34	
4	E.S.A.B 96 F.C	31	
5	RETAUD/CHERMIGNAC	19	
6	FONTCOUVERTE FC 3	16	
7	TRIZAY CS 2	16	
8	BRAMERIT ES 2	15	
9	MATHA AVENIR 3	15	
10	ST GEORGES COTEAUX 2	15	
11	PONT L'ABBE D'ARNOULT 2	-3	
12	DRAGONS VERTS FCBVT 2	-2	

CLASSEMENT DÉFINITIF D4 Poule D

PI	Equipe	Pts	
1	SEUDRE OCEAN FC 2	52	D3
2	ST PORCH / CORME ROY FC	40	D3
3	ST PALAIS SPORT FOOT 3	32	
4	BREUILLET AS 2	29	
5	ILE OLERON FOOTBALL 3	25	
6	SEMUSSACAISE JS 2	24	
7	COZES AS 3	23	
8	ST ROMAIN DE BENET	15	
9	E.S.N.G.	10	
10	U.S.L.	8	
11	SAUJON US 2	-3	
12	BOURCEFRANC CHAPUS 2	-4	



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°17

Page 12 sur 12

CLASSEMENT DÉFINITIF D4 Poule E

PI	Equipe	Pts	
1	MEURSAC	33	D3
2	MESCHERS MORTAGNE FC	31	D3
3	GEMOZAC US 3	30	
4	CHEVANCEAUX MONTLIEU	26	
5	DRAGONS VERTS FCBVT	17	
6	CHADEN.JARN.MARIGN. 2	15	
7	ST GENIS DE SAINTONGE 3	4	
8	PONS US 3	4	
9	THENACAISE ES 2	-3	
10	LIDONNAISE US 2	-1	

CLASSEMENT DEFINITIF 4D Poule F

PI	Equipe	Pts	
1	F.C. AV. DE SAINTONGE	48	D3
2	ST GENIS DE SAINTONGE 2	38	
3	OLYMPIQUE DE MORTAGNE	38	D3
4	GUIT/NIEUL AS	31	
5	JONZAC ST GERMAIN FC 3	27	
6	SUD 17 FC 3	24	
7	CHEVANCEAUX MONTLIEU 2	22	
8	BEDENAC LARUSCADE SC 2	20	
9	CANTON MIRAMBEAU 2	2	
10	AC SUD SAINTONGE 2	0	

Sous réserve de l'homologation le jeudi 13 juin 2024 par le comité directeur des classements de fin de saison et des championnats D1 D2 D3 D4 et des dossiers encore en cours

Le Président,
Jérôme BOUQUET

La secrétaire de séance,
Catherine DELORT